

ADDENDUM 1**COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

(résultant de la ScC-SC8)

**PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT D'UNE ACTION CONCERTÉE POUR
LE DAUPHIN DE LA PLATA (*Pontoporia blainvillei*)**

UNEP/CMS/COP15/Doc.31.3.7

RECOMMANDATIONS POUR LA COP15

Le Conseil scientifique recommande d'adopter la proposition d'action concertée en faveur du dauphin de la Plata.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

La Commission baleinière internationale (CBI) a félicité les États de l'aire de répartition et les parties prenantes pour le travail accompli à ce jour en faveur du dauphin de la Plata. La CBI a indiqué qu'elle s'engageait à poursuivre les efforts de conservation de l'espèce grâce au travail réalisé dans le cadre de l'évaluation globale et du plan de gestion de la conservation de la CBI, et a soutenu la proposition de renouvellement de l'action concertée visant à poursuivre les mesures en faveur de l'espèce.

Le Groupe de spécialistes des cétacés de la Commission de survie des espèces (CSE) de l'UICN a noté que les dauphins de la Plata ont été identifiés comme une espèce hautement prioritaire pour le Groupe de spécialistes des cétacés de la CSE de l'UICN et qu'ils constituent une espèce phare dans le cadre de leur initiative de planification intégrée de la conservation des cétacés (ICPC), qui soutient les évaluations sanitaires et la mise en œuvre de l'approche « One Plan » de l'UICN pour la conservation de certaines populations de de la Plata. Il a en outre noté qu'il était merveilleux de voir que les gouvernements proposant l'action concertée pouvaient contribuer à favoriser la synergie et la complémentarité entre la CMS, la CBI et l'UICN en matière de conservation de cette espèce vulnérable.